



CIRCULAIRE N° 2720 DU 15/05/2009

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	Promotion de l'eau de distribution dans les établissements scolaires en Communauté française - Appel à projets 2009		
DESTINATAIRE	Direction	Fondamental et secondaire	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	Année scolaire 2009-2010		

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux Administrateurs des internats et homes d'accueil ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des Centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux équipes des services PSE ;
- Aux équipes des centres CLPS ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

ÉMETTEUR	Cabinet du Ministre Christian DUPONT
SIGNATAIRE	Christian DUPONT
CONTACT	Virginie ROTH (02 690 82 32, virginie.roth@cfwb.be)
DOCUMENTS A RENVOYER	OUI
DATE LIMITE D'ENVOI	Mercredi 8 juillet 2009

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé de renouveler l'appel à projets relatif à la promotion de l'eau, initié l'an passé.

Cet appel à projets vise à soutenir les initiatives faisant la promotion de la consommation **de l'eau de distribution** au sein des établissements scolaires et poursuit les objectifs suivants :

- la sensibilisation des enfants à la protection de leur santé ;
- la diminution de la consommation des boissons sucrées à l'école ;
- la sensibilisation des enfants à la question de l'environnement.

Il s'adresse aux établissements scolaires, aux internats et homes d'accueil tous niveaux, types d'enseignement et réseaux confondus.

1. Le cadre de l'appel à projets

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique de promotion des attitudes saines en matière d'alimentation et d'activité physique (www.mangerbouger.be) que vous connaissez déjà puisque plusieurs projets sont régulièrement lancés (ateliers du goût, ateliers cuisine, formations pour le personnel de cuisine, projet d'accompagnement des collectivités scolaires,...).

Vous le savez, ces dernières années, nos pratiques alimentaires ont changé, en ce compris notre consommation de boissons. Cela a parfois pour conséquence que l'eau est reléguée au rang des breuvages peu attirants. Les enfants et les adolescents n'échappent évidemment pas à ces évolutions. Et selon les spécialistes, ceux qui ne boivent jamais d'eau ne sont plus une exception. Ainsi, les enfants sont de plus en plus nombreux à consommer, parfois quotidiennement, des boissons sucrées et acides (sodas, thés glacés, etc.). En termes de santé, cette situation pose des difficultés à plusieurs niveaux :

- l'apport en sucre de ces boissons est en moyenne de 10% par produit, un taux important d'autant plus si le petit déjeuner, la collation de dix heures et le goûter sont également sucrés;
- les acides sont nocifs pour l'émail des dents, fragilisent celles-ci et favorisent les caries¹.

L'eau de distribution est, quant à elle, d'excellente qualité dans notre pays, elle ne produit aucun déchet et coûte 250 fois moins cher que l'eau en bouteille.

En tout, **100.000 € sont prévus pour cet appel à projets.**

¹ Informations tirées de « L'eau comme boisson à l'école » dans le cadre de l'opération « Un sourire pour tous » menée par la Fondation pour la santé dentaire.

2. Qui peut introduire un projet ?

Cet appel à projets est ouvert aux établissements scolaires, aux internats et homes d'accueil tous niveaux, types d'enseignement et réseaux confondus.

Les écoles ayant été récompensées lors de l'appel à projets 2008 ne peuvent pas présenter de dossier, pour cette édition 2009.

Les projets doivent être introduits et signés par les chefs d'établissement ou Pouvoirs organisateurs concernés via le formulaire de candidature annexé à la présente.

Ils sont à retourner, au plus tard pour le mercredi 8 juillet 2009. à :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Virginie Roth
Promotion des Boissons Saines (3F344)
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

!
**Un seul
dossier
PAR ECOLE**

Dès réception des projets par l'Administration, chaque établissement recevra, par mail, l'accusé de réception du dossier.

3. La procédure de sélection

Un jury sera mis en place et présidé par la Directrice générale de l'Enseignement obligatoire ou par son délégué et il sera composé de :

- un représentant de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire ;
- un représentant de la Direction générale de la Santé;
- un représentant de chacun des réseaux d'enseignement ;
- deux Inspecteurs de l'Enseignement primaire et l'Enseignement secondaire de la Communauté française;
- un représentant de la Fondation pour la Santé dentaire asbl ;
- un représentant de Bruxelles Environnement – IBGE, Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement;
- un représentant d'Aquawal, Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie.

Les étapes de cette procédure seront les suivantes :

1° Les membres du jury attribueront une note à chacun des dossiers de candidature, en évaluant :

- l'adéquation du projet avec les objectifs de l'appel à projets
- la nature du projet et la manière dont il est construit pour répondre aux objectifs de l'appel à projets.

Un classement sera ainsi établi.

Les membres du jury se réservent le droit d'exclure tout dossier n'entrant pas en adéquation avec les objectifs de l'appel à projets.

2° Lors de la réunion de sélection, le jury octroiera les subsides en tenant compte de ce classement (**à hauteur de maximum 1200 € par implantation**) et jusqu'à épuisement de la somme totale engagée pour cet appel à projets, à savoir 100.000 €.

Les décisions du jury seront sans appel.

La subvention versée aux lauréats est destinée à couvrir les frais liés à la réalisation du projet introduit auprès du Jury et accepté par lui.

3° La totalité de la subvention sera versée après l'annonce des résultats de la sélection. L'établissement scolaire remboursera tout ou partie de la subvention accordée si l'action n'a pas lieu ou si ladite subvention n'a pas été utilisée aux fins pour lesquelles elle a été accordée.

Les subsides seront octroyés pour une utilisation sur l'année scolaire 2009-2010.

4° Afin d'assurer un suivi optimal des projets, les deux conseillers en alimentation de la Communauté française visiteront les établissements lauréats. Cette visite aura pour objectif de prendre connaissance de la mise en place du projet et de créer des moments privilégiés d'échanges et de conseils. Les dates de ces rencontres seront fixées en concertation avec les lauréats.

5° Les bénéficiaires de la subvention mettront à la disposition de la Communauté française un rapport d'activités et comptable relatif à leur projet.

6° La liste des écoles lauréates fera l'objet d'une diffusion sur les sites www.mangerbouger.be et www.enseignement.be

4. Les conditions d'attribution

L'octroi de la subvention est soumis aux conditions suivantes :

- dans le but de promouvoir la consommation de l'eau de distribution, **seules les fontaines reliées au réseau de distribution (robinets-fontaines)** sont financées ;

Les écoles devront s'assurer préalablement de la faisabilité technique de leur projet (aménagement, arrivée d'eau...)

- **les locations et le leasing de matériel** ne sont pas acceptés ;
- **l'entretien** des robinets-fontaines n'est pas compris dans la somme accordée ;
- **les dépenses de mobilier** (en ce compris informatique et à l'exception de l'achat et l'installation de robinets-fontaines) ne sont pas prises en compte ;
- **les dépenses en personnel** ne sont pas prises en compte (sauf pour l'installation de la ou des robinets-fontaines) ;
- afin de réduire les déchets et de préserver l'environnement, seuls **les gobelets réutilisables sont financés.**
- **l'achat de carafes est accepté mais pas celui de carafes filtrantes**, celles-ci nécessitant un achat régulier de filtres ;
- **les visites de terrain** en des lieux directement ou indirectement liés à des structures commerciales et / ou à la mise en bouteille de l'eau, ainsi que les visites sans lien direct avec la promotion de l'eau de distribution ne sont pas acceptées.

Les porteurs de projets doivent, par ailleurs, faire la démonstration que ces visites s'intégreront dans un projet pédagogique, qu'elles seront préalablement préparées et qu'un suivi sera effectué.

- **les DVD's, livres et autres supports** achetés doivent porter sur la thématique de l'eau de distribution et sur les liens eau / santé.

Je vous souhaite d'excellents moments dans le cadre de la préparation de vos projets et vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Christian DUPONT

Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire

Appel à projets « Promotion de l'eau de distribution 2009 » Formulaire de candidature

A renvoyer pour le mercredi 8 juillet 2009 au plus tard à l'adresse suivante :
DG Enseignement obligatoire - PROMOTION DE L'EAU DE DISTRIBUTION 2009 (3F344)
Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles

Merci de ne compléter qu'un seul dossier PAR ECOLE

Les écoles ayant été récompensées lors de l'appel à projets 2008 ne peuvent pas présenter de dossier, pour cette édition 2009.

1. Renseignements pratiques

Établissement scolaire : _____

Nom et prénom du chef d'établissement : _____

Responsable du projet et coordonnées Nom et prénom : _____

GSM : _____

Mail : _____

Réseau : Communauté Française - Officiel Subventionné

Libre Subventionné Confessionnel - Libre Subventionné non Confessionnel

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Courriel : _____

Numéro de compte de l'établissement : _____

Implantation(s) concernée(s) par le projet :

Implantation	Nombre d'élèves	Niveau*	Concernée par le projet ? (O /N)

* Fondamental ordinaire (FO) - Fondamental spécialisé (FS)

Secondaire ordinaire (SO) - Secondaire spécialisé (SS) - Internat (I)

2. Etat des lieux de votre établissement en matière de boissons saines

Le fait de déjà disposer de fontaines n'est absolument pas pénalisant pour l'étude du dossier de candidature.

2.1. L'offre en eau

2.1.1. Actuellement, de combien de points de distribution d'eau, auxquels vos élèves peuvent s'hydrater, dispose votre établissement ? A quel(s) endroits ?

	Nombre de points d'eau	Emplacements
Fontaines à eau (à bidons)		
Robinet-fontaine (branchées sur le réseau de distribution)		
Autres (préciser)		

2.1.2. Des carafes, des verres et / ou des gobelets sont-ils mis à disposition dans les cantines ? OUI - NON

2.2. L'offre en boissons autres que l'eau

2.2.1. Quels sont les boissons, autres que l'eau (sodas, jus de fruits, eau en bouteille, lait...) mises à la disposition des élèves ?

2.2.2. Ces boissons sont-elles disponibles

- en distributeurs automatiques ? OUI - NON
- en petits magasins ? OUI - NON
- autres (précisez) ? _____ OUI - NON

2.3. Le projet d'établissement et le règlement d'ordre intérieur

Qu'y a-t-il dans votre projet d'établissement ou dans votre règlement d'ordre intérieur concernant l'accès à l'eau ?

2.4. Les pratiques

Des moments d'hydratation organisés pour les élèves du maternel et/ou du primaire pendant leur présence à l'école (hors temps de midi) sont-ils prévus ? OUI - NON

Si oui, comment ?

2.5. Votre analyse

Quelle est votre analyse de la situation ? (problèmes rencontrés, manques observés, forces...)

3. Votre projet

3.1. Présentation générale

Décrivez votre projet de manière succincte

3.2. L'initiative du projet vient :

- | | |
|---------------------|-----------|
| - de la direction | OUI - NON |
| - des enseignants | OUI - NON |
| - des élèves | OUI - NON |
| - des parents | OUI - NON |
| - autres – précisez | OUI - NON |

3.3. Les objectifs de votre projet

Quels sont les objectifs (globaux, spécifiques et opérationnels) de votre projet ?

4. La mise en œuvre de votre projet

4.1. L'amélioration de l'offre

Que souhaitez-vous mettre en œuvre, **en termes d'amélioration de l'offre (suppression des distributeurs, installation de robinets-fontaines, accès à l'eau au restaurant scolaire...)**, pour que l'eau de distribution soit la boisson principalement consommée par les enfants à l'école ?

4.2. Les actions éducatives

4.2.1. Que souhaitez-vous mettre en œuvre, **en termes d'actions éducatives (campagnes de sensibilisation, animations en classe...)**, pour que l'eau de distribution soit la boisson principalement consommée par les enfants à l'école ?

4.2.2. Que prévoyez-vous en termes de préparation, de mise en œuvre et de suivi de ces actions ?

4.3. Les ressources humaines et matérielles

Quelles sont les ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener à bien votre projet, le promouvoir et assurer son suivi dans le temps ?

4.4 Le budget

Donnez le détail chiffré des dépenses financières que votre projet implique (hors mobilier, informatique et personnel).

4.5. Les échéances

Quelles sont les échéances prévues pour la réalisation de votre projet ?

5. Les acteurs de votre projet

5.1. Les partenariats

Votre établissement a-t-il développé des partenariats avec une institution, un organisme extérieur à l'école afin de promouvoir l'eau de distribution ? OUI - NON

Si oui, lequel ? Centres psycho-médico-sociaux ? OUI - NON

Services de promotion de la santé à l'école ? OUI - NON

Acteurs de terrain spécialisé ? OUI - NON

Lesquels ? _____

Autres ? OUI - NON

Précisez _____

Décrivez sommairement ce(s) partenariat(s).

5.2. Les enseignants, les parents, les élèves

Les enseignants sont-ils :

• **informés du projet ?** OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

• **impliqués dans votre projet ?** OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

Les élèves sont-ils :

• **informés du projet ?** OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

• impliqués dans votre projet ?

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

Les parents sont-ils :

• informés du projet ?

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

• impliqués dans votre projet ?

OUI - NON

Si oui, de quelle manière ?

6. Le suivi de votre projet

6.1. L'évaluation

Comment comptez-vous évaluer votre projet ?

6.2. Partage d'expériences

6.2.1. Souhaitez-vous faire partager votre expérience à l'extérieur (commune, autres écoles de la zone, du district ou de la Province...) ?

Si oui, comment ?

6.2.2. Si votre projet ne concerne pas toute l'école, souhaitez-vous faire partager votre expérience (à l'extérieur de la classe, dans une autre implantation...) ?

Si oui, comment ?

6.3. Le suivi

Décrivez la manière dont l'action de sensibilisation (auprès des enseignants, des parents, des élèves) sera poursuivie lors des années scolaires suivantes.
